

## REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de GEER**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juillet 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Geer ;

Vu la délibération du conseil communal du 09 décembre 2015 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre de démission du 14 novembre 2015 de Monsieur Marc DUFOUR de son poste de membre effectif représentant le secteur privé de la CCATM ;

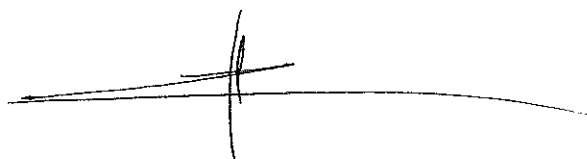
Considérant que le conseil communal propose de désigner son suppléant, Monsieur Didier VILRET pour continuer le mandat de Monsieur DUFOUR;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de GEER telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 09 décembre 2015 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Marc DUFOUR. Il est remplacé par son suppléant Monsieur Didier VILRET.



Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : BOURGUIGNON Guy Joseph**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
DOMBRET Michel	CAPRASSE François	LERUSSE Didier
KINNART Michèle	LINSMEAU Charles	VANESSE Philippe
DOCQUIER Alexandre	GENCO Santo	/

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
DRAUX Martine	YERNA Myrienne
DOGUET Anne	TUTTOBENE Eleny
VANHOOF Bram	DOCQUIER Jean-Luc
HERENG Catherine	LORENZI Pierre
LOIX Christiane	PALMISANO Silvio
DUBRU Frédéric	GODIN Dominique
LINSMEAU Renaud	PESSER Pierre
VILRET Didier	/
FALLAIS Fernand	PIRLOT Emmanuel

**Article 3** – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

**22 JAN. 2016**

  
**Carlo DI ANTONIO**